

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 15 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de la convocation du conseil municipal : 07/05/2019

Présents : Messieurs Philippe VÉRON, Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT (*arrivé à 22h30*), Sylvain LELOUP, Fabrice MALET, Franck SAVIGNARD et Mesdames Christine DUBOIS, Marina PIAU, Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 21h50*), Michelle ROUSSEAU, Stéphanie TRIPOTIN

Absent excusé : Monsieur Philippe LETERME

A été élu secrétaire de séance : Madame Stéphanie TRIPOTIN

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 1657, située 2 Rue des Camélias ;
- Parcelles cadastrées section A n° 1730, A n° 1737, A n° 1741 et A n° 1736 (1/3 indivis en pleine propriété), situées 136 Les Bas Sarignés ;

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - choix du bureau d'études pour l'étude de sol

Comme expliqué lors du dernier Conseil Municipal, Madame le Maire rappelle avoir sollicité des devis dans le cadre des études préalables au projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » et notamment pour effectuer une étude de sol du site (mission d'étude géotechnique de conception (G2) phase Avant-Projet (AVP)).

Quatre sociétés ont été consultées et trois ont présenté une offre technique et financière.

Les travaux et l'étude devant être réalisés au plus tôt, en lien avec le projet d'implantation proposé par l'architecte, le bureau municipal s'est réuni exceptionnellement le mardi 30 avril 2019 à 19h. Après avoir étudié les trois propositions, c'est l'offre technique et financière de la société GEOTECHNIQUE, d'Ecouflant (Maine et Loire), qui a été retenue pour un montant total de 1 620,00 € HT, soit 1 944,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision.

Délibération n° 24/2019

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - choix du bureau d'études pour la mission CT (Contrôle Technique)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire », il est nécessaire de désigner un bureau d'études agréé pour assurer la mission CT (Contrôle Technique) :

- Mission relative à la sécurité des personnes (SEI) ;
- Mission relative à la solidité des ouvrages (L) ;
- Mission relative à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées (Hand-ERP) ;
- Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS) ;

Une lettre de consultation a donc été adressée à quatre bureaux d'études et trois ont présenté une offre.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études APAVE, de LAVAL (Mayenne), pour un montant total de 1 920,00 € HT, soit 2 304,00 € TTC.

Réception en Préfecture le 21 mai 2019

Délibération n° 25/2019

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - choix du bureau d'études pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire », il est nécessaire de désigner un bureau d'études pour assurer la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) de niveau 2.

Une lettre de consultation a donc été adressée à quatre bureaux d'études et ils ont tous présenté une offre.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études APAVE, de LAVAL (Mayenne), pour un montant total de 1 256,25 € HT, soit 1 507,50 € TTC.

Réception en Préfecture le 21 mai 2019

Délibération n° 26/2019

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » - choix du bureau d'études pour la réalisation d'un rapport de repérage amiante

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire », il est nécessaire de désigner un bureau d'études pour réaliser un rapport de repérage amiante avant la démolition du bâtiment.

Par la même occasion, un repérage a également été demandé sur le bâtiment des deux classes en préfabriqué.

Une lettre de consultation a donc été adressée à quatre bureaux d'études et ils ont tous présenté une offre.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études APAVE, de LAVAL (Mayenne), pour un montant total de 367,50 € HT, soit 441,00 € TTC.

D'éventuelles analyses pourront être réalisées à l'issue du repérage au prix unitaire de 55,00 € HT (coût en sus du montant de la prestation totale).

Réception en Préfecture le 21 mai 2019

Délibération n° 27/2019

Régularisation foncière Place des Sports (Consorts LEMAY)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que deux parcelles situées sur le Parking Place des Sports (voir plan en annexe), cadastrées section A n° 734 (74 m²) et A n° 736 (5 m²), sont toujours la propriété des Consorts LEMAY.

Elle explique qu'il serait judicieux de prendre contact avec les propriétaires afin de pouvoir régulariser la situation de ces délaissés de terrains.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour que Madame le Maire entame des négociations avec les Consorts LEMAY pour effectuer l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 734 et A n° 736, situées Place des Sports, et d'une surface totale de 79 m², à l'euro symbolique ;
- Désigne Maître Virginie MARSOLLIER-BIELA, Notaire à Cossé-le-Vivien (Mayenne), afin d'établir les actes notariés relatifs, dont les frais seront pris en charge par la Commune de Louvigné (acquéreur) ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier ;

Le Conseil Municipal précise également que ces parcelles seront classées dans le domaine public communal puisqu'elles font partie intégrante du parking Place des Sports.

Réception en Préfecture le 21 mai 2019

Délibération n° 28/2019

Accueil périscolaire : proposition de remplacement du photocopieur

Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu une proposition de la société TOUILLER, de Laval (Mayenne), pour le remplacement de l'actuel photocopieur de l'accueil périscolaire mis en service en 2015 (location d'une durée de 20 trimestres à compter du 21 mai 2015 jusqu'au 20 mai 2020). En effet, le commercial explique que cet appareil TASKALFA 221 est le dernier photocopieur de ce type qu'ils ont en maintenance et ils ne pourront plus avoir de pièces.

Il propose donc de le remplacer par un photocopieur neuf TASKALFA 3212i (multifonction laser monochrome A3) avec les mêmes caractéristiques que le précédent.

Cette offre comprend :

- Un contrat de location trimestrielle à 69,43 € HT soit 83,32 € TTC ;
- Un contrat de maintenance pour 4 500 copies NB à 12,60 € HT/an (0,0028 € HT la page), soit 15,12 € TTC/an ;
- La mise en configuration est incluse dans le coût ;

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider l'offre de la société TOUILLER suivant les caractéristiques exposées ci-dessus et donc de remplacer le photocopieur de l'accueil périscolaire avant la fin du contrat prévu le 20 mai 2020 ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat à passer ;

Réception en Préfecture le 21 mai 2019

Délibération n° 29/2019

Modification de l'adressage « La Grande Corbinière » dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 25/2018 prise en date du 20 juin 2018 pour l'adressage des lieux-dits dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire de la Commune de Louvigné en 2018 et 2019. En effet, toutes les habitations doivent avoir une adresse propre avec une numérotation et un nom de voie.

A la demande d'un riverain, il explique qu'une erreur est survenue dans la dénomination d'un lieu-dit. Il fallait prendre en compte « La Grande Corbinière » à la place de « La Corbinière », comme suit :

- M. & Mme Jean-Luc LE METAYER : 126, La Grande Corbinière
- M. Noël MONCEAUX : 103, La Grande Corbinière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification proposée ; les riverains seront avertis de ce changement.

Toutes les personnes concernées ainsi que les différents services (DDFIP 53 (service du cadastre), SDIS 53, La Poste, LAVAL THD, France Télécom, ENEDIS, LAVAL Agglomération (service eau et assainissement + SIG), ...) seront également avertis par courrier de cette modification.

Réception en Préfecture le 21 mai 2019

Délibération n° 30/2019

Voirie : résultat de la consultation pour l'achat de panneaux de signalisation

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un devis de la société Signaux Girod, de St Gilles (Ille et Vilaine), pour l'achat de panneaux de signalisation.

Le devis comprend l'achat :

- D'un panneau « arrêt minute limité à 15 min » pour la signalisation devant le commerce sur la Place St Martin ;
- De 5 panneaux « participation citoyenne » ;
- De 7 numéros de maison ;
- D'un panneau de rue « Rue de la Noé » ;

Il est d'un montant total de 579,36 € TTC.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'achat de ces panneaux de signalisation pour un montant total de 579,36 € TTC.

Les crédits ont été prévus en investissement dépense du budget principal 2019.

Réception en Préfecture le 23 mai 2019

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir des animations sur la Commune :

- Passage des Boucles de la Mayenne sur Louvigné le vendredi 07 juin 2019 entre 10h30 et 13h ;
- Fête communale : 15 juin 2019 ;
- La Vélo Agglo Rétro : 16 juin 2019 – pause apéro sur Louvigné à 12h ;
- Tournoi familial de foot : 16 juin 2019 ;
- Fête de l'école : 22 juin 2019 ;
- Vide grenier de l'APE : 23 juin 2019 ;
- Comice Agricole d'Argentré : 06 juillet 2019 ;

Elections européennes du 26 mai 2019 : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la validation de 34 listes candidates.

Commission Communication

RAPPEL : La prochaine réunion de la commission Communication est fixée au jeudi 06 juin 2019 à 20h30 en Mairie salle des commissions.

A l'ordre du jour :

- préparation du bulletin municipal de juillet 2019 ;

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h50

Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative

Point sur les dossiers en cours : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Fleurissement 2019 : le fleurissement devrait débuter la semaine prochaine (semaine 21).
- Compte-rendu du rendez-vous effectué avec le bureau de l'AS Louvigné le lundi 13 mai 2019 : un point a été réalisé avec l'association pour l'organisation de la prochaine saison 2019/2020 :

Ils espèrent garder une équipe de vétérans.

Ils souhaiteraient également pouvoir réouvrir une école de foot à la rentrée car ils ont trouvé deux parents qui pourraient s'occuper de l'entraînement des jeunes le mardi soir à partir de 17h30 (Messieurs Yoann BEASSE et Ludovic PERICHET).

Ils sont d'accord pour que le club d'Argentré utilise de nouveau les terrains de foot de Louvigné sur la prochaine saison.

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Point sur le projet « gaspillage alimentaire » : Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, fait un point sur le projet « gaspillage alimentaire » réalisé sur le groupe scolaire « Le Grand Pré » en lien avec les enseignants, le personnel communal et LAVAL Agglomération.

- Bilan de la pesée aux yeux de tous du 13 mai 2019 : 10 kg de déchets ont été relevés sur cette pesée au restaurant scolaire à l'issue du repas ; un résultat mitigé par rapport aux précédentes pesées. Un article devrait paraître dans le Ouest-France ;
- **RAPPEL :** 20 mai 2019 à 17h15 : restitution du projet devant les parents et les enseignants avec remise des diplômes aux enfants. Des invitations ont été envoyées aux parents d'élèves ;

La prochaine réunion de la commission Vie scolaire & Jeunesse est fixée au mardi 11 juin 2019 à 20h en Mairie salle des commissions.

A NOTER : le pique-nique de fin d'année sera renouvelé le vendredi 05 juillet 2019 entre le personnel communal et les élus. Des invitations vont être transmises par mail pour l'organisation.

Commission Aménagement & Urbanisme

Point sur les dossiers en cours : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- Instruction du permis d'aménager « Le Jardin des Capucines VI » : Le dossier est toujours en cours d'instruction auprès du service instructeur de LAVAL Agglomération. Il existe actuellement une différence d'interprétation entre le service instructeur et la société Coop Logis puisque le PLU de la Commune impose une surface de 30 % d'espaces communs.

En effet, la société Coop Logis considèrent que ces espaces sont communs à l'ensemble des tranches des Capucines (tranches 1 à 6) et le service instructeur de prend en compte que « Le Jardin des Capucines VI ».

Après avoir recalculé les surfaces des espaces communs sur l'ensemble des tranches du lotissement « Le Jardin des Capucines », le Conseil Municipal décide de maintenir la demande de Permis d'Aménager déposée initialement par Coop Logis au vu des éléments suivants :

- le bassin d'orage fait partie du « Jardin des Capucines I » mais est commun aux 6 tranches, il va être redimensionné (+ 1100 m²) pour intégrer « Le Jardin des Capucines VI » et être en phase avec le bureau d'étude d'environnement ;

- une voirie a été mise en attente dans « Le Jardin des Capucines IV » pour desservir « Le Jardin des Capucines VI » (espace commun pour un projet futur) ;

- A l'entrée, la voirie principale est surdimensionnée car structurante et dessert des tranches successives ; elle est donc liée aux différentes tranches des Capucines ;

- Dossier « pollution du fossé » : Une réponse de Groupama nous informe que tous les recours sont actuellement épuisés (les assurances de la partie adverse ne veulent pas prendre en charge ce sinistre). La seule solution qui s'ouvre aujourd'hui à la Commune est d'engager une procédure judiciaire ou un classement sans suite de cette affaire.

Le Conseil Municipal décide de laisser ce dossier en suspend au cas où il y aurait une récidive de l'auteur dans un délai deux ans.

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 114-1 du code des assurances, toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.

Arrivée de Monsieur Thierry GIRAULT à 22h30.

A noter, les prochains conseils municipaux sont programmés les :

- 19 juin 2019 ;
- 10 juillet 2019 ;

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS, Présidente	Philippe VÉRON	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVÉAU-BOULVRAIS

Michelle ROUSSEAU	Philippe LETERME Absent excusé	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	